

SEANCE DU 25 JUIN 2018 : DELIBERATION N°68

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎: 03.27.53.75.32

Réf. : **CL/CB/IT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 18 JUIN 2018

L'an deux mille DIX-HUIT, le VINGT CINQ JUIN à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P. COULON - N. LEBLANC - M.C. MORETTI - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - N. REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - C. DEMOUSTIER - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - A. NEZZARI - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCOCCIOLO - S. CORDIER - F. LEFEBVRE - F. QUESTEL - F. TRINCARETTO - J.Y. HERBEUVAL - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - C. DI POMPEO - S. ZATAR - N. MONTFORT - X. DUBOIS - L.A. DE BEJARRY - I. FRATINI

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Bernadette MORIAME à Marie-Charles LALY

Christian DEMUYNCK à Nicolas LEBLANC (pour les questions n° 11 à 24)

Corine DEMOUSTIER à Frédéric LEFEBVRE

Denis DEJARDIN à Jean-Pierre COULON

Sophie CORDIER à Michèle GRAS

EXCUSES :

Jean-Yves HERBEUVAL

Christophe DI POMPEO

ABSENTS :

Xavier DUBOIS

Louis-Armand DE BEJARRY

Abdelhakim NEZZARI

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric LEFEBVRE

Objet n° 8 : Ville - Affectation du résultat 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :

- L.2311-5 relatif à la production de la délibération prise à l'appui de la décision budgétaire,
- R.2311-11 relatif au report du besoin ou de l'excédent de financement de la section d'investissement, du résultat de la section de fonctionnement au budget de l'exercice suivant,

Vu l'arrêté Ministériel du 2118 décembre 2017, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu la délibération n° 66 du 25 juin 2018 - Ville Compte de Gestion 2017,

Vu la délibération n°67 du 25 juin 2018 - Ville Compte Administratif 2017,

Considérant que le Conseil Municipal a approuvé le Compte de Gestion 2017 et le Compte Administratif 2017,

Considérant que dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, il est demandé à l'Assemblée d'affecter le résultat au 31 décembre 2017,

Que le résultat au 31 décembre 2017 vient d'être déterminé précédemment, à savoir :

EN INVESTISSEMENT :

Résultat des restes à réaliser - 2 113 738,00 €

Résultat de clôture au 31/12/2017 - 2 244 257,51 €

EN FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2017 + 8 879 156,30 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,


- **Affecte ce résultat**
 - Au compte 1068 pour un montant de 4 357 995,51 euros (besoin de financement de la section d'investissement)
 - Au compte 002 pour un montant de 4 521 160,79 euros (excédent de fonctionnement)

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,


Arnaud DECAGNY

